



D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LEZOUX

[2024]



Alain COSSON
Maire de Lezoux

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Nous avons cette chance de vivre sur un territoire peu exposé aux risques et aux dangers. Mais notre bon vivre ensemble pourrait pâtir un jour de notre manque de vigilance. C'est pourquoi, il faut toujours se préserver, se munir, maintenir notre sécurité, ce qui est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous invite à prendre connaissance de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) encourus, identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune.

Par ailleurs, il mentionne les mesures préventives et consignes à appliquer. Il évalue les risques et présente les actions à mettre en place afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Pour être efficaces, les opérations de la collectivité doivent être complémentaires d'une prise de conscience individuelle. Chacun doit adopter les bons gestes et les bonnes conduites pour assurer sa propre sécurité et celle des autres.

Parallèlement à l'établissement de ce document d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui identifie l'organisation des secours.

Plutôt que de guérir, nous préférons prévenir. A la passivité, nous préférons l'action. Je ne peux que vous conseiller de lire attentivement ce document et de le conserver. Vous pouvez venir le consulter à la mairie les dossiers et plans établis avec le concours des services de l'État, ou le télécharger sur le site internet de la commune de Lezoux.

Croyez en mon total engagement à la sécurité des Lézoviennes et Lézoviens.

DICRIM

Le DICRIM - Document d'Information sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est élaboré par le maire à partir des informations et des documents qui lui ont été transmis par le préfet en application des articles R. 125-11-II du code de l'environnement et R. 121-1 du code de l'urbanisme.

Il contient les éléments suivants:

- caractéristiques du ou des risques majeurs connus dans la commune,
- événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune,
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles de concerner la commune,
- dispositions du plan de prévention des risques applicables dans la commune,
- modalités d'alerte de la population et d'organisation des secours,
- mesures prises par la commune pour gérer le risque (plan communal de sauvegarde, prise en compte du risque dans le plan local d'urbanisme, travaux collectifs éventuels de protection ou de réduction de l'aléa),
- liste ou carte des repères de crues dans les communes exposées au risque d'inondation,
- consignes de sécurité et les conseils de comportement à observer en cas de réalisation du risque.

Il est consultable en mairie et/ou sur le site internet de la mairie.

LES RISQUES MAJEURS



04

SÉISME



06

MOUVEMENT
DE TERRAIN



08

INDUSTRIEL



10

TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



12

CLIMATIQUE



14

SANITAIRE



15

ATTENTAT



18

EAU POTABLE



19

AÉRIEN

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

■ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;

■ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de LEZOUX est située en aléa modéré niveau 3.



SÉISME



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK** à **12** degrés.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



HISTORIQUE

Depuis 1900, Lezoux a eu 114 séismes d'une magnitude allant jusqu'à 5,3 dans un rayon de 100kms.



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments



CONSIGNES

EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

à l'intérieur



- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement

à l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



- ▶ Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement des chutes de pierre, des glissements de terrain, des éboulements, des effondrements de cavités souterraines, retrait-gonflement des argiles.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

HISTORIQUE

La commune peut connaître des évènements de mouvements de terrain notamment dans le cadre des fortes sécheresses ou des fortes précipitations. Les années se succèdent avec de plus en plus d'alternance sur des périodes de sécheresses et de fortes pluies.

DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

◆ Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

◆ Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

À VOUS DE JOUER !

Vous pouvez trouver les zones concernées sur géorisques.





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Le risque industriel sur la commune de Lezoux est lié à la présence du site industriel de [nom du site].

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôle la sécurité de ces installations.

Le Plan d'Opération Interne (POI) élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque dépassant les limites de l'établissement.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.

QUELS EN SONT LES EFFETS ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- ◆ une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc) ;
- ◆ un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques ;

- ◆ la dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion.





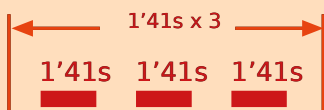
Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ALERTE

Signal Intermittent de
1 minute et 41 secondes



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



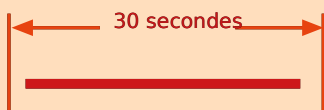
- ▶ Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels



- ▶ En cas de gêne respiratoire respirez à travers un linge humide

FIN D'ALERTE

Signal continu de
30 secondes minimum





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs). La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière, par voie ferrée et par canalisation, lié au gaz.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation internationale impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques des véhicules de transports de matière dangereuses par route sont organisés.

Le préfet et le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.

RECONNAÎTRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



HISTORIQUE

A ce jour, sur Lezoux, aucun incident de ce type n'a été recensé mais de part la présence de la ligne ferroviaire, de l'autoroute et des axes routiers qui passent sur notre commune, il faut se monter attentif à ce risque.





CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



HISTORIQUE

Chaque année, Lezoux peut être confrontée à des phénomènes caniculaires qui induit d'avoir un comportement adapté.

Cependant, les 26, 27 et 28 décembre 1999, les tempêtes Lothar et Martin avaient ravagé le territoire français et provoqué la mort de 92 personnes.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double** carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



DÉFINITION



C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites.

On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...

- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines

-les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

FOCUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Faites-vous tester contre le Covid-19** et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré de Covid-19**, grippe ou bronchiolite, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.





DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :
**vigilance, sécurité renforcée -
risque attentat, urgence attentat .**



SÉCURITÉ RENFORCÉE
RISQUE ATTENTAT

URGENCE ATTENTAT



1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
 - Laissez toutes vos affaires sur place
 - Ne vous exposez pas (courbez-vous)
 - Prenez la sortie la moins exposée
 - Utilisez un itinéraire connu
 - Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces
de sécurité intérieure et des services
de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



4. RÉSISTER

**SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

3. ALERTER

Où ?

Qui ?

Quoi ?

**UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPELÉZ LES SECOURS**

Où ? : Donnez votre position
mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion,
fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description
physique et attitude, estimation du nombre
de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Panneaux à messages variables



CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Lezoux
04,73,73,01,00

Préfecture de Clermont Ferrand
04,73,98,63,63

Radio France Bleu
101,9 mhz



15
SAMU

114
SMS POUR
SOURDS ET
MALENTENDANTS

18
POMPIERS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

17
GENDARMERIE

LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Le site internet de la commune : lezoux.fr

Tutos risques :





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (eau potable) constitue un élément déterminant pour le fonctionnement d'une société moderne organisée. Ces installations ne sont pas à l'abri de défaillances diverses ou d'actes de malveillances (rupture d'une canalisation d'eau potable ou pollution du réseau d'eau potable).



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune de Lezoux a fait un recensement des entreprises privées qui pourraient permettre une alimentation d'eau potable en cas de crise.

Des analyses sont effectuées par le gestionnaire de réseau d'eau potable pour contrôler et vérifier la sécurité sur la distribution de l'eau potable.

En cas de crise, la mairie sera en contact permanent avec les services préfectoraux afin de pouvoir répondre aux besoins de la population.

À VOUS DE JOUER !

Prévoir c'est aussi participer à la situation de crise.

Avoir quelques bouteilles eau à la maison permet de pouvoir gérer une crise de quelques heures en cas de coupure prévue.

Ecouter les consignes de la mairie dans une crise plus importante, notamment sur les points de distribution d'eau potable et les quantités distribuées, permet une meilleure organisation des services de crise.



HISTORIQUE

10 juillet 1926. La ville de Lezoux exécute les travaux d'adduction d'eau potable prévus et étudiés depuis 1922 pour l'alimentation de la ville de Lezoux : création de deux captages en tranchée à la Croix des Mouricaux, construction d'un regard de captage et fourniture et pose de conduites en fonte diam 100 jusqu'au réservoir de la Pradelle.





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un accident aérien, un écrasement, un atterrissage forcé avec dégâts, une catastrophe aérienne ou

l'anglicisme crash, définissent un événement lié à l'utilisation d'un aéronef et qui entraîne le décès ou des blessures à une ou plusieurs personnes ou des dommages irréparables à la structure de l'appareil.

Selon l'endroit de l'incident, cela peut également avoir des conséquences sur les populations locales.



HISTORIQUE

Le crash de Noirétable s'est produit le 27 octobre 1972 lorsque le vol Air Inter 696Y, assuré par un Vickers Viscount d'Air Inter, en provenance de Lyon-Bron s'écrase vers 19 h 20 dans les monts du Forez à la limite des communes de Noirétable, dans la Loire, et de Viscomtat dans le Puy-de-Dôme, lors de son approche de l'aéroport de Clermont-Ferrand. Les 5 membres d'équipage et 54 des 63 passagers meurent dans l'accident et une passagère blessée décèdera quelques jours plus tard à l'hôpital, portant à 60 le nombre total de décès. L'accident est dû à une erreur de positionnement de l'appareil par les pilotes à la suite d'une défaillance du radio compas et un non-respect des procédures de calcul de position par temps d'orage.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Un incident d'une telle ampleur peut voir la nécessité de mettre en place les différents plans SATER ou ORSEC par la préfecture.

Ce dispositif implique d'être en contact direct avec l'armée de l'air et les services préfectoraux.

La mise en place d'un poste de secours est indispensable et permet l'organisation des recherches et des secours aux personnes.

La création d'une cellule psychologique peut également être mis à disposition des personnes concernées par l'incident.

PIMS

ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



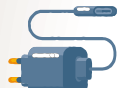
Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs peuvent
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**

NOTES

NOTES

NOTES